

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL N° 31 le 4 juillet 2011

Lundi 4 juillet s'est réuni l'ensemble du conseil municipal sous la présidence de Jean-Louis VIGNON, maire, pour aborder le bilan énergétique des bâtiments communaux, le schéma départemental de coopération intercommunal, l'aménagement de la VC3 ...

Jacques BEAUCHAMP et René RAUD, excusés, ont donné pouvoir à Yvan BRISHOUAL et Julien POUPON.

I Bilan Energétique

Mr CALVARIN d'Energ'ence a présenté l'évolution des consommations des bâtiments communaux au cours des dernières années en la corrélant aux relevés de températures externes. Après ce constat, le conseil envisagera des actions visant à diminuer la dépense énergétique tout en gardant un confort pour les usagers.

II Schéma départemental de la coopération intercommunale

Ce document a été institué dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 dite précisément « de réforme des collectivités territoriales » (*détails page 3*). Le préfet est chargé de sa mise en œuvre, qui est destinée à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département avec pour objectif notamment la réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes. Pour notre territoire, un vote a eu lieu sur les sujets concernant la prise en charge de l'assainissement par la Communauté de communes (11 pour, 2 abstentions, 1 contre), la gestion de la EHPAD du pays de Daoulas (14 contre), la

dissolution du Syndicat informatique (14 contre) et la mise en place d'un plan directeur de production de l'eau (14 pour). Pour la dissolution du SIVU de la EHPAD, le conseil est contre mais souhaite qu'une réflexion soit menée au niveau communautaire pour une prise en charge de la compétence sociale. Le conseil estime aussi que le temps de concertation donné par le préfet est insuffisant voire inexistant pour pouvoir correctement se prononcer sur des sujets majeurs.

III Aménagement VC3

Le Maire expose au conseil le projet d'aménagement de la voie VC3, dite voie romaine qui a été discuté avec les riverains récemment. Ce projet de cheminement piéton le long de cet axe répond aux critères émis par le conseil général, notamment concernant le développement durable. Ce projet d'environ 150 000 € HT est subventionné à 30 % par le conseil régional, via l'EcoFaur et à 20 % par le conseil général. Le conseil approuve à l'unanimité et accepte la demande de subvention auprès du conseil général. Les travaux devraient être faits d'ici la fin de l'année.

IV. Personnel Communal

Le conseil municipal autorise le maire à recruter des personnels non titulaires en CDD lors de remplacements ou de travaux saisonniers. Le remplacement de Sylviane OMNES nécessite le recrutement d'un agent en CAE et le départ de Sébastien LE BERRE, en disponibilité pour une année, débouche sur l'embauche d'un agent technique.

IV. En Bref

Échange de terrains : le conseil (12 pour, 1 contre, 1 non vote) approuve

l'échange de terrain entre Bernard CORNEC le long de la VC3 pour agrandir la voie piétonne future et la commune (parcelle dans le prolongement de la route de kersulec).

QF à l'ALSH : le conseil approuve la modification tarifaire par les QF CAF pour les ALSH du pays de Daoulas (*voir page 2*).

STEP2 : le conseil vote pour une étude concernant la possibilité d'extension de la station d'épuration existante, suite à une demande de service de l'état. Le projet de seconde station continue, mais les financeurs du projet (état et Agence de l'eau) attendent cette étude complémentaire.

Commission Tribunes : Le maire propose que la commission Travaux élargie à quelques personnes du monde associatif réfléchisse à l'avenir des tribunes de foot.

Terrain de tennis : Le terrain est désormais rénové. Le marquage et la protection de celui-ci viendront prochainement.

Modification budgétaire. La commune, suite au vol et à la dégradation du véhicule communal a fait l'acquisition d'une voiture pour 14 000 €.

Chemins de randonnées : ils sont opérationnels depuis le 24 juin où l'inauguration a rassemblé près d'une centaine de marcheurs. Un balisage est effectué depuis le panneau communal situé place de la mairie (*voir page 8*).

La mairie est fermée les samedis depuis le 16 juillet jusqu'au 14 août inclus.

INFORMATIONS MUNICIPALES - Keleier ar Gumun

ÉTAT CIVIL

Naissance

Le 22 juin est né à Landerneau, Elias BARROIS, domicilié au 55 route de Créac'h Balbé.

Mariage

Le 2 juillet, mariage de Dorothee ADDES et Eric PREVOT.

PLAN CANICULE

PERSONNES AGÉES ET ISOLÉES : UN GESTE SIMPLE...

Nous sommes en période d'été. Le plan canicule prévoit que les personnes âgées de plus de 65 ans soient recensées en mairie sur un registre particulier afin de pouvoir leur venir en aide en cas de déclenchement de ce plan. Ce recensement est volontaire. Les personnes qui le souhaitent peuvent dès à présent se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le dossier à remplir pour le transport scolaire 2011/2012 est à demander :

- pour **Landerneau** : aux AUTOCARS LABAT - 3 Bd Charles de Gaulle 29480 LE RELECQ KERHUON. Tél : 02 98 28 03 83
Horaires : Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 13h45 à 17h30
Courriel : labat.autocars@wanadoo.fr. Pièces à fournir : une photo d'identité ; une enveloppe timbrée pour le retour de la carte scolaire ; un relevé d'identité bancaire en cas de règlement par prélèvement.

- pour **Daoulas** : à la CAT - ZAC de Kergaradec III - 29806 BREST Cedex 9 - Renseignements par téléphone : 02 98 44 60 00. Vous pouvez également télécharger l'imprimé à compléter sur le site internet www.cat29.fr.

Attention : le tarif indiqué sur les dossiers que certains parents ont reçu début juillet sont incorrects. Les cartes (pour les écoles de Landerneau et Daoulas) sont à 100 € pour le 1^{er} enfant, 65 € pour le 2^e et 33 € pour le 3^e.

PETITES ANNONCES

A louer à Saint-Urbain, maison à l'entrée du bourg (4 chambres, grand grenier, garage et jardin). 530 € par mois + à louer à la Martyre face à l'église (2 chambres, un débarras, garage et jardin) 480 € par mois. Tél : 02 98 07 04 72 ou 06 26 96 08 16.

Organisation des déplacements pour l'année scolaire 2011-2012 à St Sébastien. Afin d'organiser un covoiturage pour les élèves qui se rendront à St Sébastien pour la prochaine année scolaire, Pascale CORRE propose, une fois que les emplois du temps seront diffusés, de lui transmettre vos coordonnées par téléphone au 02 98 25 01 42 ou par Courriel p.corre2@wanadoo.fr.



HORAIRES MAIRIE
Du lundi au samedi 8h45 - 12h15
Du lundi au vendredi 13h30 - 17h30
Jusqu'à 18h30 le mardi - FERMÉE LE MERCREDI

Enfance

Contacts pour la petite enfance

Les Mésanges, multi-accueil,
de 2,5 mois à 3 ans
12 rue Kéréol, 29460 DIRINON
Courriel :
lesmesanges.dirinon@yahoo.fr

RPAM Nathalie ANNE, 3 route de la gare,
29460 DAOULAS

Courriel : rpam-paysdedaoulas@wanadoo.fr
permanences téléphoniques lundi et jeudi de
13h30 à 16h30 au 02 98 25 87 26 accueil
sans rendez-vous lundi et mardi de 9h30 à
12h00

Micro-crèche Dip Ha Doup,
de 2,5 mois à 3 ans
3 route de la gare, 29460 DAOULAS
Tel: 02 92 25 97 22

PMI Protection Maternelle et Infantile 02 98 85 35 33 - Ses actions :

- Des mesures de préventions médicales, psychologiques, sociales et d'éducation pour la santé en faveur des futurs parents et des enfants ;
- Des actions de prévention et de dépistage des handicaps des enfants de moins de six ans ainsi que de conseil aux familles pour la prise en charge de ces handicaps ;
- La surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ainsi que des assistantes maternelles.
- Des actions d'aides aux familles.

Quotients familiaux dans les ALSH du Pays de Daoulas

Les quotients familiaux (QF) ont été mis en place depuis le 4 juillet dans les ALSH de Loperhet et de l'Hôpital-Camfrout.

Cette évolution de la tarification offre une plus grande accessibilité financière aux familles qui payaient, jusqu'à présent, un prix unique de 15,59 € la journée, avec un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants, sachant que le coût de revient réel de journée est de 35 €.

Le tarif journalier varie de 10 € pour le QF1 à 35 € pour le QF6. Les tarifs des séjours sont également indexés sur les QF.

Vous pouvez vous renseigner en mairie pour connaître les modalités de calcul de votre QF.

ZOOM SUR...

Schémas départementaux de coopération intercommunale

Le gouvernement a adressé le 22 décembre 2010 des instructions aux préfets pour qu'ils préparent la nouvelle carte de France de l'intercommunalité, censée être achevée fin 2013. Actuellement, les conseils municipaux répondent aux schémas préparés par le préfet du Finistère.

SDCI, "référence dans chaque département"

Les préfets préparent un schéma départemental de coopération intercommunale, qui servira de référence à l'évolution des intercommunalités dans chaque département, avec plusieurs objectifs : principalement couvrir intégralement le territoire par des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) à fiscalité propre (c'est-à-dire les communautés de communes pour nous), supprimer les enclaves et les discontinuités et rationaliser leurs périmètres.

La loi fixe les orientations à prendre en compte par le schéma.

✦ Chaque département doit être couvert par un ensemble d'EPCI à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants (1 908 communes ne sont encore rattachées à aucun EPCI).

✦ Les territoires doivent être pertinents. Ils pourront être appréhendés à partir des bassins de vie, des unités urbaines...

✦ Un effort de rationalisation des structures, notamment les syndicats, doit être recherché en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de respect du développement durable.

✦ l'accroissement et le rééquilibrage de la solidarité financière doivent être visés.

La réduction très significative du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes est un des objectifs. Les communes membres d'un nombre élevé de syndicats sont particulièrement visées. En effet 61 % des communes sont membres de quatre syndicats ou davantage et 1 100 communes sont membres de plus de neuf syndicats. Ceux qui n'exercent aucune activité depuis deux ans pourront, sous réserve de la loi, purement être dissous par le préfet, après simple avis des conseils municipaux.

Des schémas présentés aux communes courant 2011

Fin 2013, tout le territoire national devra être couvert par des intercommunalités plus cohérentes, selon les volontés des législateurs. Des élus se sont inquiétés de l'obligation qui sera faite à certaines communes de se rapprocher d'autres. D'autres redoutent une forme de recentralisation en raison du rôle donné aux préfets. Normalement le rôle du préfet ne sera prépondérant qu'en « cas de litige ».

La commune, "cellule de base" de la démocratie

Autre aspect de la réforme, l'organisation des relations entre communes et intercommunalités va changer. Si l'intercommunalité est renforcée avec l'élection au suffrage universel direct par fléchage des conseillers communautaires à partir de 2014, "la loi confirme le rôle de cellule de base de la démocratie qu'est la commune", fait valoir le ministre.

A noter que de nombreuses possibilités sont données aux territoires comme la création des métropoles, des pôles métropolitains et des villes nouvelles. De la même manière, des départements ou des régions pourront fusionner s'ils le veulent.

*Le prochain bulletin paraîtra mi-septembre, veuillez déposer vos annonces en mairie (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par Courriel) pour le lundi 5 septembre dernier délai.
Merci.*

Réglementation

Arrêté de non consommation d'alcool

Article 1 : la consommation d'alcool est interdite sur les voies communales et dans les lieux publics suivants, tous les jours entre 18h et 6h du matin et ce, du vendredi soir au dimanche soir, les jours fériés et tous les jours de la semaine en période scolaire :

- Sur l'ensemble de l'emprise des installations sportives,
- Autour de la mairie,
- Place de la mairie,
- Autour de la salle Ty Kreis-Ker,
- Autour de la maison des associations Ty an Holl,
- Place de l'église.



Arrêté sur le bruit

Un arrêté préfectoral fixe les heures au cours desquelles les engins bruyants peuvent être utilisés :

De 8 h 30 à 19 h tous les jours ouvrables

De 9 h à 19 h le samedi

De 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

Tout contrevenant peut être verbalisé.

Arrêté préfectoral sur l'eau

L'arrêté n° 2011/1048 du 13 juillet 2011 limite provisoirement les usages de l'eau sur le département du Finistère jusqu'au 31 octobre.

Il indique en particulier qu'est interdit le lavage des véhicules et des bateaux de plaisance, des façades des habitations (sauf avec des nettoyeurs à haute pression) et des voiries (sauf cas particulier).

Est également interdit entre 8 et 20 heures l'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins, terrains de loisirs, potagers et terrains de sports ainsi qu'à toute heure le remplissage des plans d'eau et des piscines privées (sauf cas particulier).

Le texte intégral de cet arrêté est consultable en mairie.

PHARMACIES DE GARDE

Il faut appeler le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.



**En cas d'urgence médecin,
composez le 15**



INFO VC3

Réunion publique - Aménagement piéton de la VC3

La municipalité avait convié, en présence de Jennifer Emily du cabinet Géomat, maître du projet, ce 2 juillet les habitants riverains de la voie romaine VC3 montant vers Pencran et Landerneau, pour exposer et engager une discussion sur le projet d'aménagement piéton reliant le nord de la commune au bourg. Ce projet respectera les recommandations du conseil général sur le développement durable, notamment par l'utilisation de matériaux non imperméabilisants et la création d'une noue enherbée permettant une séparation de la partie cheminement de la partie routière. Ce nouvel aménagement visuel devrait se traduire par une diminution de la vitesse des automobiles à terme.



DÉMARCHAGE

Certaines entreprises peu scrupuleuses prospectent actuellement sur la commune en vue d'effectuer des travaux sur les maisons de particuliers. Pour forcer la main aux habitants, les commerciaux n'hésitent pas à dire que la mairie est prévenue, ou même que c'est la mairie qui oblige à faire effectuer ces travaux (ravalement, peinture ou autres).

Tout ceci est totalement faux !

Si parfois certaines entreprises informent la mairie d'une prospection, celle-ci ne cautionne jamais cette démarche et elle n'est en aucun cas demandeuse.

Si la mairie a des travaux à faire effectuer chez des habitants de la commune, elle informe directement les personnes concernées.

En cas de doute sur la véracité des dires des démarcheurs n'hésitez pas à demander les coordonnées de l'entreprise (au minimum nom et adresse) et à appeler la mairie qui saura vous renseigner.

Pour votre sécurité, ne signez jamais un devis ni aucun autre papier concernant des travaux présentés comme obligatoires sans vous être renseignés auprès de la mairie. Si malgré tout vous avez signé un devis, un contrat ou un bon de commande, vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de la signature dans les cas où :

- le professionnel se déplace à votre domicile, même à votre demande ;
- vous répondez à une invitation personnelle à vous rendre dans un lieu de vente pour venir y chercher un cadeau.

Pendant la durée du délai de rétractation, le démarcheur ne peut vous demander aucun paiement.

Même en cas de vente à distance (par téléphone, Internet ou sur catalogue) vous disposez aussi du délai de rétractation de 7 jours à compter de la réception du bien ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de service. Aucune indemnité ne peut vous être exigée. Vous n'avez aucune justification à donner.

Pour en savoir plus, le site de la DGCCRF (<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Delais-de-reflexion-de-retractation-ou-de-retour>) édite des fiches pratiques sur ce sujet et sur les différents crédits et assurances.

Forum des associations

Le 9 Septembre 2011

de 10h à 17h

les Associations vous présenteront leurs activités dans la salle Ty Kreis-Ker. Notre commune est riche de bénévoles qui tissent, chaque jour, un lien social.

Venez les rencontrer !

Ce sera l'occasion de les découvrir, redécouvrir ou s'inscrire dans une ambiance chaleureuse et festive.



Nouveaux habitants

La municipalité accueillera comme chaque année les nouveaux habitants arrivés depuis août 2010, propriétaires ou locataires, à la mairie le

vendredi 9 septembre à partir de 18h30

Cette rencontre sera l'occasion d'une présentation de la commune et de mieux se connaître.

Déchèteries

Horaires **d'ouverture des déchèteries** de Daoulas et de Saint Eloi (échangeur voie express) : depuis le 1^{er} mars au 31 octobre
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h
et de 14 h à 19 h

Tél Daoulas : 02 98 25 92 60

Tél Saint Eloi : 02 98 85 19 50



Ramassage des ordures

Le service est assuré par la communauté de communes le mercredi matin (la dépose des conteneurs est conseillée le mardi soir)

Information : ces conteneurs ne doivent contenir ni ferraille ni verre.

Les conteneurs verre, papier et plastique se trouvent à côté du garage en face des terrains de foot.

Déchets verts : utiliser la fosse située à côté de la station d'épuration. Les quantités importantes sont à déposer directement dans les aires de broyage de Pencran et Daoulas.

SYLVIANE OMNES



De la préparation artisanale au temps où la législation n'était pas aussi stricte, au portage par le Sivuric, ce sont des générations d'enfants qui ont déjeuné avec les plats préparés par Sylviane Omnès.

Combien de larmes provoquées par des petits bobos au genou ont été pansés par ses soins ? Des réprimandes sympathiques pour faire régner le calme à la cantine aux petits mots doux échangés avec les enfants, de l'accueil matinal des enfants au départ tardif le soir; Sylviane Omnès a été un peu comme une seconde maman pour bon nombre d'enfants.

Sûr qu'en retraite, elle saura s'occuper d'elle, de sa famille, de ses petits enfants et qu'elle gardera en mémoire l'école communale de Saint Urbain.

Je remercie,
Monsieur le maire et le conseil,
Monsieur le directeur et les enseignants,
Les parents d'élèves, les enfants,
Mes collègues de boulot anciens et actuels,
Le Sivuric.

J'ai été très touchée hier par les chants des enfants (j'ai beaucoup pleuré) et je le suis aujourd'hui par votre présence.

Je sais qu'en Tunisie Mathieu, Aline et Lilou pensent beaucoup à nous.

J'aurai une pensée pour un instituteur que j'ai beaucoup apprécié : Jean Gourmelon.

J'ai fait 31 ans, place aux jeunes.

Merci, Merci beaucoup.
Au revoir.

Sylviane Omnès

Jardin pédagogique

Après quelques mois d'existence, le projet pédagogique de Jardin à l'école, initié par l'équipe enseignante et les bénévoles de l'association Café Jardin a porté ses premiers « fruits ». Au Mois d'avril les enfants de l'école avaient "semé" les



petites pommes de terre germées. Au cours des mois, les plants ont grandi. Lors d'une récréation de maternelle, ils en ont profité pour les récolter. Concentrés, les petits jardiniers ont bien compris que normalement ils auraient dû récolter délicatement les pommes de terre avec une fourche bêche en la plantant à 30 cm des tiges puis en soulevant doucement afin de ne pas risquer d'abîmer les tubercules. En fait les enfants ont arraché, retourné toute la parcelle avec des mini-pelles et les mains. Ce fut la ruée vers l'or, à celui trouvant la plus grosse pépite ! "C'est comme quand on cherche les oeufs à Pâques" a remarqué joyeusement un petit.

Les enfants ont été très efficaces, en moins de vingt minutes ils ont rempli un seau et une grande caisse. Pour une première fois, on peut qualifier ceci de belle récolte, 26 kilos !



VOYAGE DES CM2

Les élèves de CM2 de Saint-Urbain ont fait escale en Normandie du 14 au 16 juin dernier.

Au programme, le mémorial de Caen, le cimetière américain de Colleville-sur-Mer (moment émotionnel très fort), le musée d'Arromanches avec son port artificiel (ingénieux système mis au point par les alliés pour réussir

la reconquête) et pour terminer, la tapisserie de Bayeux à quelques kilomètres, sans oublier le magnifique site du Mont Saint-Michel.

Ce voyage, très riche du point de vue culturel et historique, a pu se réaliser grâce au succès de la soirée cabaret du 25 mars dernier, de l'aide de la municipalité et du concours de l'APE.





FÊTE DES POTIRONS

Dimanche 9 octobre 2011 à la salle polyvalente de DIRINON

Depuis plusieurs mois, le comité de Daoulas du Secours populaire français, Solidarité enfants du monde et plein de bénévoles ont, une fois encore, relevé leurs manches pour semer, sarcler, bichonner les potirons et autres cucurbitacées qui feront bientôt le bonheur de vos yeux et la joie de vos papilles !

Nos deux associations travaillent en partenariat avec la mairie de Dirinon pour l'organisation de cette fête.

Et, ce 9 octobre 2011, ce sera la 18^{ème} édition !

Nous vous attendons nombreux pour découvrir et acquérir nos cucurbitacées (courges, potirons, pâtissons, coloquintes de toutes variétés...) mises en valeur par des arrangements décoratifs.

Il y en aura pour tout le monde : les enfants trouveront de quoi se divertir, les amateurs de culture bretonne apprécieront les musiques et chants traditionnels et pourront même danser, les férus de cuisine pourront échanger sur leurs recettes favorites...

Les bénéfices de cette journée seront équitablement partagés entre le Secours populaire français pour les familles en difficultés du canton et Solidarité enfants du monde pour les enfants au-delà de nos frontières.



ENF'OLYMPIADE



L'Animation école a organisé pour finir l'année scolaire, la 3^{ème} Enf'Olympiades dans l'enceinte de l'école communale. Des jeux sous forme d'ateliers ont divertifié les enfants. Des courses de relais, des tirs au buts, jeux d'adresse et jeux de clowns ont réuni les enfants et les parents au cours de cette après midi festive.



CONCERT A TRÉVARN

Concert DUO APPÉRÉ

vendredi 29 juillet à 20H45 à la Chapelle de Trévarn

Le Duo APPÉRÉ est composé de Jean APPÉRÉ, professeur d'accordéon au conservatoire de Brest et de sa fille Sandra, 14 ans.

Jean APPÉRÉ, ancien élève et ami de Marcel AZZOLA et Richard GALLIANO, ne cesse de faire évoluer et reconnaître avec toute son énergie et sa passion, son instrument depuis une vingtaine d'années dans toute la France.

C'est avec une grande complicité que Sandra pratique l'accordéon avec son père depuis ses 6 ans ; aujourd'hui en niveau supérieur au conservatoire. Elle suit également les cours de violon dans la classe de Jean-Philippe BRUN.

Leur programme peut se définir comme un voyage musical allant des folklores de l'Est au swing français (Azzola, Galliano) en passant par les magnifiques mélodies d'Astor Piazzola, sans oublier tarentelles et autres thèmes classiques.

Participation libre du public

ES Mignonne

Assemblée générale du 10 juin 2011

16^{ème} assemblée générale de l'ES Mignonne à 19h au club house à Saint-Urbain.

En présence de monsieur Jean-Louis VIGNON, maire de Saint-Urbain. Monsieur Jean-Noël LE GALL maire d'Irvillac s'est excusé.

BILAN SPORTIF

- ◆ Effectifs : 190 licenciés + 31 licenciés dirigeants + 2 arbitres officiels.
- ◆ Équipe Seniors : l'équipe A termine 3^{ème} en 1^{ère} division de district. Des résultats irréguliers n'ont pas permis d'avoir plus d'ambition. La grosse satisfaction est les 16^{èmes} de finales de la coupe de Bretagne perdu contre Carhaix. L'ES Mignonne était pour ce tour le plus petit club de Bretagne. Les autres équipes seniors terminent toutes dans les 4 premiers de leur championnat.
- ◆ Groupement jeunes U15 et U17 : Ces jeunes évoluent en groupement avec Sizun et Ploudiry. Pour la saison prochaine, le groupement ne sera pas reconduit et l'ES Mignonne engagera une équipe U15 et U17 en championnat. Pour étoffer ces 2 équipes l'ES Mignonne recherche toujours quelques joueurs.
- ◆ Ecole de foot : effectifs nombreux et assiduité aux entraînements et aux matchs. A signaler l'équipe U 11 a participé aux finales départementales.

BILAN FINANCIER

Grâce à la coupe de Bretagne, le bilan financier est très bon et le club pourra investir dans du matériel pour améliorer le confort des terrains de foot d'Irvillac et de Saint-Urbain.

En conclusion : le président félicite tous les bénévoles pour leur travail tout au long de la saison.

Le bureau sera renouvelé au mois de septembre.



VIE ASSOCIATIVE - CHEZ NOUS



CAFE JARDIN

Les membres du Café Jardin se sont intéressés à la cueillette de plantes communes aux vertus médicinales, notamment le plantain, cette plante répandue dans les prairies, avec en général 5 nervures parallèles convergeant vers le sommet. Les vertus du plantain sont nombreuses.

Par voie interne, on dit que le plantain est un excellent purificateur du sang, des poumons et de l'estomac. Les graines ont été employées avec succès dans les hémorragies utérines et celles du poumon. De leur côté, les Chinois emploient ces dernières pour éliminer les déchets de l'organisme. En usage externe, elle est utilisée contre les conjonctivites, l'inflammation des paupières, les plaies, coupures, ulcères de jambe, gingivites, dartres, dermatoses croûteuses, pertes blanches. Ainsi que contre les piqûres d'insectes. Pour soigner toutes ces petites blessures, il suffit de froisser quelques feuilles et de les appliquer directement sur la partie touchée. Le soulagement est quasi instantané.

Côté culinaire, on peut préparer une sorte de tapenade ou d'omelette au plantain. Maurice GUELLEC, chez qui la rencontre a eu lieu, donne la recette suivante « Récolter une grosse poignée de jeunes feuilles de plantain, la faire blanchir 5 minutes, égoutter, hacher menu. Incorporer les feuilles à une vinaigrette épaisse, bien moutardée et aillée. Mélanger le tout et laisser reposer deux heures au frais. »

Le prochain café jardin se tiendra à la rentrée.



FLEUR DU MEKONG

Foire aux livres

Le 26 Mars 2011 Fleur du Mékong organisait sa 1^{ère} foire aux livres en vue de récolter des fonds pour financer ces divers projets. Grâce aux nombreux dons que vous avez effectués, plus de 2000 livres ont pu être proposés au public tout au long de la journée.

Fleur du Mékong et les enfants du delta du Mékong (Sud Vietnam) tiennent à remercier les donateurs et les acheteurs qui ont participé au succès de cette vente. Nous vous donnons rendez-vous en 2012 pour une prochaine foire aux livres que nous espérons tout aussi riche en genres et titres littéraires.



VAC'ADOS

VAC'ADOS et MPT (à partir de 11 ans - programmes en mairie)

Le foyer sera ouvert :

- ◆ Lundis 25 juillet ; 8, 22 et 29 août de 14h à 18h ;
- ◆ Mardis 26 juillet ; 9 et 23 août de 20h à 22h ;
- ◆ Mardi 16 août de 14h à 18h ;
- ◆ Mercredi 17 août de 20h à 22h ;
- ◆ Jeudis 28 juillet ; 11, 18, 25 août et 1^{er} septembre de 14h à 18h.



ÉTÉ 2011

Le CPIE (centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de la vallée de l'Elorn situé à Gorre Menez à Loperhet propose :
« Des vacances à Gorre-Menez, ce sont des possibilités infinies pour découvrir, s'amuser, s'épanouir, et vivre en groupe. »

Séjours Vacances nature et poneys 6/12 ans, jusqu'au 2 septembre.

Internat 337 € - Externat 243 € la semaine

Adhésion à l'association 17 €.

Renseignement au : 02.98.07.03.74 Courriel : cpie@wanadoo.fr

Plus d'infos sur www.cpie-elorn.net

Chez nos voisins

Gymnastique féminine landernéenne

En plus des cours adultes, nouveau cours de gym dansée des 10-17 ans (60 €) le samedi entre 14h et 16 h.



Pour toutes les jeunes filles nées en 1993, 1994, 1995, 1996 chèque sport de 15 € du conseil régional à télécharger sur www.bretagne.fr/chequesport.

Portes ouvertes du lundi 12 septembre au samedi 24 septembre à la maison de quartier à Kergreis.

Site : <http://gymfemland.over-blog.com/>

Courriel : gymfemland@yahoo.fr

CROIX ROUGE

Nous recherchons des bénévoles pour nos actions de l'urgence et du secourisme. Au vu des grands dispositifs qu'attend la Croix Rouge Française cet été, la délégation de Landerneau recherche des secouristes de niveau PSC1, PSE1 et PSE2. La délégation sera notamment présente sur plusieurs festivals cet été : Les Vieilles Charrues, Fête du bruit à Landerneau... Nous recherchons également des formateurs PAE3 (Formateur PSC1), PAE1 (Formateur PSE1 et PSE2), PAE2 (Instructeur pour les formateurs PAE1) et PAE4 (Instructeur pour formateurs PAE3).

Si vous souhaitez intégrer nos équipes, n'hésitez pas à contacter la délégation : Allée des Haras - Tél : 02 98 85 01 10 - Portable : 06 67 14 01 10

Courriel : dl.landerneau@croix-rouge.fr

Alcooliques Anonymes

Les Alcooliques Anonymes sont une association d'hommes et de femmes qui partagent leur expérience pour résoudre leur problème commun qui est l'alcool et aident d'autres personnes à se rétablir. Ils se réunissent tous les mercredis de l'année, y compris les jours fériés, à 20h30, 4, place St-Houardon à Landerneau, 2^e étage.

Contact direct et anonyme : 06 04 15 55 67

Courriel : aalanderneau@gmail.com

Site internet : www.alcooliques-anonymes.fr

nb : nous sommes disposés à venir rencontrer toute personne de la municipalité intéressée par notre association.